

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSES

Date:

___ / ___ / 20___

Si vous êtes un nouveau client ou vous souhaitez modifier vos conditions initiales, veuillez nous envoyer le formulaire **Inscription ou Modifications des conditions initiales** dûment rempli.

NOM	DEMANDEUR	INTERMÉDIAIRE	REMARQUES
Société			
N° de TVA			
Personne de contact / Téléphone / Poste / Courriel			

N°	TYPE DE L'ÉCHANTILLON OU MATRICE (1)	DESCRIPTION (2)	VOTRE RÉFÉRENCE	TYPES D'ANALYSES DEMANDÉES (3) (Fertilisants ou produits chimiques : communiquer les valeurs attendues Résidus de pesticides : inclure la Fiche Technique)	ECARTS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCEPTATION, LÉGISLATION APPLICABLE ET/OU LIMITES ANALYTIQUES (4)	URGENCE (5) DATE LIMITE
1						
2						
3						
4						

NOM ET SIGNATURE:

Acceptation des clauses énoncées ci-dessous.

- (1) Exemples: Engrais organiques, non organiques, minéral organique. Eau de mer, eau potable, eau intérieures. Sol agricole ou contaminé. Boues d'épuration, compost, substrat. Laitue, citron, fourrage, vin, feuille de céleri, huile, chocolat, composé alimentaire...
- (2) Indiquez la quantité, le type d'emballage et la forme sous laquelle est expédiée l'échantillon (exemple : 2 l d'eau dans un emballage aseptique, 300 g d'amandes dans un bocal en verre, 3 pamplemousses dans un sac en plastique...)
- (3) Les analyses peuvent être demandées pour des paramètres isolés (voir la **Liste des Déterminations**) ou pour des ensembles ou groupes de déterminations fixes (voir **Liste de Modèles**).
- (4) A compléter, uniquement si les analyses doivent être effectuées dans le cadre d'une législation concrète, ou avec des seuils de détection précis ou des limites maximum autorisées.
- (5) Un supplément sur le prix de base peut être facturé.

CLAUSES GÉNÉRALES

- (1) Le demandeur a pris connaissance des déterminations incluses dans le modèle conformément à La Liste des Modèles d'Analyses, ainsi que les déterminations possibles, conformément à la Liste des Déterminations. S'il existe différentes options pour le même essai et que le client en choisit aucune en particulier, ce dernier sait et accepte que ce soit le laboratoire qui choisisse l'alternative la plus adaptée à l'objectif visé.
- (2) Le demandeur connaît des procédures d'essai (MON, mode opératoire normalisé) et/ou la méthodologie auxquelles est soumis l'échantillon, ainsi que les prix des déterminations et/ou modèles d'analyse, conformément aux références présentes dans les listes ci-dessus.
- (3) Si l'échantillonnage est effectué par Fitosoil, le laboratoire est responsable du respect des exigences de la Liste des Conditions d'Acceptation, de Stockage, d'Emplacement et d'Élimination des échantillons. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats s'appliqueront à l'échantillon tel qu'il a été reçu et le demandeur déclare avoir pris connaissance de la liste mentionnée ci-dessus, et assume la responsabilité des conditions dans lesquelles il fournit ses échantillons. Les écarts par rapport aux conditions d'acceptation de cette liste concernent: la quantité minimum requise, le type d'emballage approprié, le délai maximum pour commencer l'analyse après l'échantillonnage et la température de stockage. Le demandeur est tenu d'informer le laboratoire de tout écart par rapport aux conditions d'acceptation. Le client est conscient que si l'échantillon n'est pas conforme aux conditions générales d'acceptation, le rapport sera émis avec une clarification du type: "L'échantillon n'est pas conforme aux conditions d'acceptation standard et les résultats peuvent en être altérés".
- (4) Les listes citées ci-dessus sont disponibles sur le site web www.fitosoil.com, ainsi que la Liste Publique des essais, les Annexes Techniques et les Accréditations ENAC dans leurs éditions actuelles. De même, les Annexes Techniques et les Accréditations de Fitosoil dans leurs éditions actuelles, peuvent être consultées sur le site web de ENAC (www.enac.es).
- (5) Les situations suivantes font l'objet de FRAIS SUPPLÉMENTAIRES :
- Déplacement supérieur à 100 Km (aller - retour)
 - Déplacement dont le montant total des travaux est inférieur à 120 € du montant imposable.
 - Déplacement exclusivement destiné à couvrir une urgence.
 - Échantillonnage
 - Délais de collecte ou d'échantillonnage plus longs que ceux prévus, à la demande du client ou pour un motif indépendant de la volonté de notre entreprise.
 - Temps d'attente sur les trajets en raison d'un retard du client.
 - Préparation spéciale d'échantillons complexes.
 - Urgences.
 - Confirmations demandées par le client qui coïncident avec le résultat initial.
 - Délivrance d'un rapport dans une autre langue, d'exemplaires supplémentaires ou modifications.
 - Incorporation des rapports à d'autres plateformes web et / ou gestion de protocoles spécifiques.
 - Comparution à un procès.
- (6) Les échantillons sont conservés durant 1 mois au laboratoire à disposition du client (sauf ceux destinés aux analyses microbiologiques).
- (7) Le client a pris connaissance et accepte, que les résultats non inclus dans l'accréditation, sont signalés par le symbole « * ».
- (8) Le laboratoire s'engage à préserver la confidentialité des résultats et des informations obtenues dans l'exercice de ses activités sur tout type de support physique ou électronique. Ces informations sont la propriété du client et seront considérées comme confidentielles.
- (9) Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis aux lois espagnoles et en particulier à la juridiction exclusive des Tribunaux de Murcie (Espagne).

CLAUSES SPÉCIFIQUES : Demande d'analyses de résidus de pesticides dans le cadre de la NT-19

- A- Le demandeur a pris connaissance de l'Annexe Technique de Fitosoil en matière de résidus de pesticides. (Accréditation ouverte sur les matrices et accréditation fermée sur les pesticides pour le champ d'application indiqué).
- B- Le demandeur a pris connaissance de la Liste Publique de Essais et donc de la capacité du laboratoire à délivrer des rapports avec les essais accrédités qui y figurent, ainsi que les exclusions.
- C- En cas de demande d'analyse avec des matrices non incluses dans la liste citée ci-dessus, bien qu'appartenant à la famille de produits incluse dans le champ d'application, le demandeur est informé et conscient de la nécessité d'effectuer des validations / contrôles supplémentaires afin d'émettre des rapports accrédités. Il sait aussi qu'une fois que tous les travaux de validations/contrôles auront été fait, les critères requis pour une combinaison matrice/pesticides ne soient pas remplis, et que des résultats accrédités ne puissent être fournis pour cette combinaison. Le demandeur sait qu'il sera informé des résultats obtenus lors des validations/contrôles et de la manière dont ces résultats seront reflétés dans le rapport final par le biais d'un « Rapport de communication des résultats des validations / contrôles ».
- D- Le demandeur, en signant ce document, accepte et affirme qu'il est conscient des implications (par exemple en termes de délais de délivrance finale des rapports, tarifs, ...) de sa demande d'analyse.
- E- Le demandeur déclare que le but de l'analyse se fait dans le respect des limites législatives. (LMR ou limites maximales recommandées). Si autre, veuillez préciser : _____
- F- Le demandeur est conscient que si les matrices ne sont pas correctement définies conformément aux orientations Sante, l'interprétation des Limites Maximales Recommandées (LMR) peut être incorrecte.

A remplir uniquement en cas de demande de nouvelles analyses dans le cadre de l'accréditation :

MATRICES	RESIDUS DE PESTICIDES	LIMITE DE QUANTIFICATION	REMARQUES